



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroports

Question écrite n° 7921

Texte de la question

M. Jacques-Alain Bénisti attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les scénarii de croissance du trafic aérien à l'horizon 2020. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer des prévisions d'augmentation du trafic pour l'Ile-de-France.

Texte de la réponse

La prévision de demande annuelle de transport aérien en Ile-de-France a été estimée à 140 millions de passagers, pour un million de mouvements environ d'avions, à l'horizon 2020. Cette estimation, réalisée lors de l'élaboration des schémas de services collectifs de transport, correspond au scénario considéré comme le plus probable parmi les quatre scénarios identifiés pour l'évolution du transport aérien à l'horizon 2020 ; elle repose notamment sur une organisation du transport aérien dans laquelle le système de « hub » conserve une place prépondérante par rapport aux liaisons « point à point ». S'agissant du nombre de passagers sur les aéroports parisiens, cette prévision de la demande correspond à un taux moyen de croissance annuelle de 3,4 % sur la base du trafic de 1999 (69 millions de passagers à Orly et Roissy) et de 3,8 % sur la base du trafic observé en 2002 (71,4 millions de passagers). Au cours des débats qui se sont tenus à l'occasion du projet de nouvel aéroport pour la desserte du Bassin parisien, des hypothèses plus volontaristes ont été prises en considération. D'une part, le développement accentué de la complémentarité entre le TGV et l'avion, entraînerait un report annuel supplémentaire du mode aérien vers le mode ferroviaire à hauteur de 10 millions de passagers en 2020. D'autre part, un développement rapide du trafic des aéroports régionaux aboutirait à une moindre croissance des correspondances à CDG estimée à 5 millions de passagers, notamment par l'ouverture de liaisons moyen-courrier avec l'Europe permettant aux passagers aériens, au départ ou à destination des régions françaises, d'utiliser des liaisons directes sans passer par Paris. Dans ces conditions, la demande annuelle de transport aérien en Ile-de-France s'établirait à 125 millions de passagers à l'horizon 2020, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,9 % par rapport à 1999 et de 3,2 % par rapport à 2002. La question de l'impact des événements de septembre 2001 sur ces prévisions a été souvent évoquée. En fait, de tels événements ont un impact d'autant plus important que l'échéance de la prévision est proche. Ainsi, les prévisions à court terme (un an) et, dans une moindre mesure, celles à moyen terme (cinq ans) ont été réestimées. Mais, pour une prévision sur le long terme (vingt ans), de tels événements ne remettent pas en cause les facteurs fondamentaux de la croissance du transport aérien qui sont notamment la mondialisation de l'économie et la croissance économique, l'évolution des modes de vie et la mobilité croissante des individus, l'adaptation de l'offre de transport avec des tarifs décroissants grâce aux avions très aux avions gros-porteurs aux compagnies à bas-coûts. Le Gouvernement est pleinement conscient que des infrastructures comme les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Orly ne devront pas se développer au détriment de la qualité de l'environnement des populations riveraines. Dans cette perspective, une série de mesures a été proposée le 25 juillet dernier pour assurer un développement durable de ces aéroports. Celles-ci portent essentiellement sur la réduction des vols de nuit et la limitation des avions les plus bruyants. Le Gouvernement a également souhaité que l'Assemblée nationale se saisisse de la question de l'opportunité d'une nouvelle plate-forme aéroportuaire pour le Grand

Bassin Parisien afin de permettre le développement d'un débat dans la transparence et le pluralisme. Une mission d'information parlementaire sur « l'avenir du transport aérien français et de la politique aéroportuaire » a été mise en place sous l'égide de la commission des affaires économiques, de l'environnement et du territoire de l'Assemblée nationale. Cette mission peut ainsi débattre de la question de l'opportunité d'une nouvelle plateforme aéroportuaire, étant entendu que la recherche et le choix de site resteront de la responsabilité du Gouvernement. Cette mission devrait terminer ses travaux avant la fin du mois de juin prochain.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Alain Bénisti](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7921

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4741

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3344